

TABLEAU A (EXTRAIT):
Recettes du Service indigène pour l'Exercice 1875.

Nos des Sections	NATURE DES RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,960 »	Pour ordre. Loi du 6 avril 1868.
2	Impôt personnel.....	94,500 »	Loi du 6 avril 1868.
3	Frais d'arrestation et fourrières.....	40,500 »	Ordonnances des 27 septembre 1861 et 8 avril 1862. Arrêté du 28 décembre 1868. Arrêté du 6 août 1871.
4	Produit des canons emphytéotiques.....	2,500 »	Pour ordre. Arrêté du 16 avril 1864.
5	Produits de la haute-cour tahitienne et frais de justice devant les conseils de district.....	5,000 »	Loi du 28 mai 1866. Ordonnance du 4 avril 1864. Arrêtés des 24 février et 28 décembre 1868.
6	Amendes prononcées par les tribunaux français contre les indigènes lorsqu'ils sont seuls en cause.....	3,600 »	Arrêté du 28 décembre 1868.
7	Permis de résidence et visas. Droits sur les bulletins d'immatriculation et sur les permis de circulation des liquides.....	1,200 »	Arrêtés des 11 août 1862, 30 avril et 28 décembre 1868.
8	Produit du bureau de traduction.....	6,000 »	Arrêté du 16 novembre 1861.
9	Certificats de non-opposition, inscription de terres, mutations, etc., etc., et extraits du registre public.....	400 »	Ordonnance du 19 mai 1863. Loi du 6 avril 1866. Decision du 25 juin 1866. Arrêtés des 8 octobre 1868 et 14 janvier 1869.
10	Impôt sur les chiens.....	4,500 »	Ordonnance du 30 décembre 1868.
11	Rachat de journées de travail pour les travaux communaux.....	200 »	Ordonnance du 19 mai 1863. Loi du 6 avril 1866.
12	Part contributive du service local aux frais du service postal.....	1,910 »	
13	Produit des frais de bornage.....	140 »	Arrêté du 20 janvier 1874.
14	Produit de la vente des animaux errants.....	100 »	Arrêté du 26 janvier 1874.
15	Recettes diverses.....	3,860 »	
16	Reste à recouvrer sur les exercices antérieurs.....	4,000 »	
	Total des recettes.....	176,400. »	

Arrêté le présent budget des recettes pour l'exercice 1875 à la somme de cent soixante-seize mille quatre cents francs.
Papeete, le 1^{er} février 1875.

Le Directeur des affaires indigènes,
Signé : DOUBLÉ.

Vu et approuvé en Conseil d'administration
dans sa séance du 26 février 1875.

Le Commandant Commissaire de la République,
Signé : OVE GILBERT-PIERRE.